

SELARL SAAS-MUSLIN

Me Jean-Luc SAAS

Commissaire de Justice Associé

162A rue du Ladhof

68009 COLMAR cedex

Tél. : 03.89.41.22.55

Mail : saas.huissier@huissier-justice.fr

BIC : CDCGFRPPXXX

IBAN : FR48 4003 1006 7000 0046 5970 N32

Paielements en ligne

<http://saas.huissier.cbhuissiers.fr>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent, sans aucune garantie ni de qualité ni de quantité, ni de défauts cachés, apparents ou rédhibitoires, ni de désignation ou de dénomination. Les lots sont adjugés au plus offrant après trois criées. En cas d'adjudication sur la même mise faite par plusieurs enchérisseurs, l'adjudication sera annulée et les enchères seront reprises à partir de la mise précédente.

Les lots ne seront délivrés à l'acquéreur que contre paiement du prix de l'adjudication augmenté des frais de vente soit 14,28 % TTC.

Les lots adjugés se trouvent dès l'instant aux risques et périls de l'acquéreur et doivent être enlevés immédiatement.

Si le plus offrant et dernier enchérisseur ne demande pas la délivrance de la chose contre paiement du prix augmenté des frais avant la clôture de l'adjudication, la chose sera à nouveau mise aux enchères. Le dernier enchérisseur déchu par suite du non-paiement du montant de l'adjudication ne sera pas admis à porter de nouvelles enchères mais il répondra de la différence au moins, sans pouvoir prétendre à l'excédent éventuel.

La vente a lieu dans l'ordre du catalogue, l'officier ministériel pourra rajouter, retirer, diviser ou réunir des lots.

En cas de non paiement d'un ou de plusieurs lots, et après mise en demeure restée vaine auprès de l'enchérisseur, l'officier ministériel sera autorisé à vendre le(s) lot(s) de gré à gré.

Me Jean-Luc SAAS

